

COOPÉRATION DES PROFESSEURS DE LETTRES ET DE PHILOSOPHIE

Principes d'organisation

Comme le stipule le programme, tant pour la classe de première que pour la classe terminale, l'enseignement de spécialité « Humanités, Littérature et Philosophie » repose sur deux piliers complémentaires : un ancrage disciplinaire précisément et rigoureusement assumé ; une coopération soutenue des deux disciplines « lettres » et « philosophie ».

Celles-ci sont reconnues par le programme « à la fois différentes et fortement liées ». Et s'agissant des différents objets d'étude proposés par le programme, il est posé qu'« aucune [des] entrées n'est spécifiquement "littéraire" ou "philosophique" »¹. Chacune d'entre elles se prête à une approche croisée, impliquant une concertation et une coopération effectives entre les professeurs en charge de cet enseignement qui doit être assuré par eux à parts égales sur chaque année du cycle ».

L'interaction des disciplines ne saurait être déléguée aux seuls élèves, et il revient avant tout aux professeurs d'en concevoir les ressorts et de la mettre en œuvre, de la faire partager aux élèves, en leur en montrant l'intérêt et en leur donnant le goût de l'exploration et de la réflexion interdisciplinaires.

Quelle réalité et quel sens concrets donner à cette concertation et à cette coopération ? La question doit être réfléchie par les binômes associant professeurs de lettres et professeurs de philosophie.

Lorsque les professeurs sont déjà présents dans l'établissement, il est évidemment préférable que ces binômes se constituent sur la base du volontariat et d'un intérêt explicite pour un travail partagé.

Le principe général qui doit prévaloir est celui d'une coopération à géométrie variable, respectueuse tant des programmes que de la liberté intellectuelle et pédagogique permettant à chaque professeur de déployer un enseignement de qualité, dont les contenus et les modalités pédagogiques sont appropriés aux besoins des élèves et à la progression de leurs apprentissages. Même rapprochée, une coopération est pleinement compatible avec des enseignements qui restent bien différenciés, qui actualisent des spécificités disciplinaires, ainsi que la culture et les centres d'intérêt de chaque professeur.

S'agissant des modalités de mise en œuvre, rien n'est figé *a priori*, dans ce qui constituerait un format ou une manière imposés, et qui contreviendrait à l'esprit de recherche qui doit prévaloir. D'ores et déjà, l'expérience fait apparaître une grande variété de perspectives imaginées et expérimentées par les professeurs, les unes et les autres fructueuses.

Modalités d'organisation

Pour ne pas alourdir à l'excès les charges de travail induites, il importe que chaque professeur intègre au temps de conception et de préparation de ses cours des moments de concertation et de réflexion partagée. Les professeurs choisissent les formes les plus propices à ce travail commun.

Si la concertation en amont a son utilité, il est important de se tenir informé du déroulement des cours, comme des questions éventuelles que celui-ci peut faire surgir.

Le choix de progressions annuelles bien coordonnées apparaît nécessaire pour assurer la cohérence d'ensemble de l'enseignement de spécialité. Cette cohérence procède d'une construction originale, dont les professeurs prennent ensemble la responsabilité. En effet, si les deux objets d'étude sont bien distincts (« les pouvoirs de la parole » ; « les représentations du monde »...) et si le programme requiert de leur consacrer deux moments différents au cours de l'année, l'organisation et la progression des cours ne sont pas prescrites par les subdivisions de chaque objet d'étude (« l'art de la parole », « l'autorité de la parole », « les séductions de la parole », par exemple). De même, le respect de l'ancrage chronologique prescrit par les programmes n'interdit nullement le recours à des comparaisons ou à des mises en perspective avec des références plus contemporaines.

Au-delà de cette cohérence d'ensemble, les professeurs peuvent coordonner et, au besoin, partager des séquences particulières, plus ou moins longues, de leurs enseignements.

- Plusieurs configurations paraissent possibles, qui peuvent s'articuler :
 - au choix d'une thématique commune associée à un corpus lui aussi commun ;
 - au choix d'une thématique commune associée à des corpus différents et complémentaires ;
 - au choix de thématiques différenciées et complémentaires : il n'est pas toujours possible en effet, et pas davantage souhaitable, de fondre des questionnements et des problématisations qui possèdent leur pertinence disciplinaire propre ;
 - à l'élaboration concertée de travaux et d'exercices intégrant les exigences de l'interprétation et de la réflexion, littéraire ou philosophique, et permettant, notamment, la préparation progressive aux épreuves communes de contrôle continu (en classe de première) ou aux épreuves finales (en classe terminale) ;
 - comme il joue un rôle de premier plan dans les acquisitions des élèves, et dans la perspective d'un « grand oral » venant s'adosser à l'enseignement de spécialité, les pratiques de l'oral peuvent aussi donner lieu à des approches et à des travaux partagés.

- On peut imaginer d'autres modalités de coopération, associées par exemple :
 - à la lecture et à l'étude suivie d'une œuvre, qui ferait l'objet de travaux croisés, trouvant progressivement leur cohérence interdisciplinaire ;
 - à des explorations complémentaires, auxquelles le programme invite, et notamment dans le champ artistique : certaines œuvres peuvent devenir des objets communs – ainsi par exemple, le visionnage d'un film étudié et commenté selon des approches différentes.

Sans que cela ne constitue une obligation, les professeurs peuvent, s'ils le souhaitent, solliciter de leur administration l'organisation de séquences de co-enseignement. Il importe alors d'en exposer l'objet et d'en justifier l'intérêt.

- On pense notamment :
 - aux premières séances de l'année, permettant de poser les premiers jalons de cet enseignement de spécialité ; à la présentation des exercices (présentation générale ou exemples co-assumés de corrigé) ;
 - à des séquences spécifiques, retenant l'intérêt des deux professeurs et susceptibles d'être conduites en commun ;
 - à des moments de bilan, avant ou après les conseils de classes et permettant de donner aux élèves des conseils partagés ;
 - on peut aussi imaginer des lectures et études croisées, associant les deux professeurs : le professeur de littérature lisant et étudiant un texte réputé « philosophique » ; le professeur de philosophie lisant et étudiant un texte réputé « littéraire ».

Modalités de travail des élèves

S'agissant des travaux et des exercices proposés aux élèves, il importe plus que jamais de veiller à l'explicitation de ce que recouvre le vocabulaire de chaque discipline comme de la spécificité ou de la complémentarité des approches. Il importe aussi de conduire progressivement les élèves vers des travaux associant les deux disciplines, et dont le modèle est fourni par les exercices retenus pour les épreuves certificatives, en classe de première comme en classe terminale.

Il importe que les élèves ne soient pas égarés par des prescriptions méthodologiques qui pourraient, soit apparaître très différentes, pour la simple raison qu'elles sont différemment formulées, soit au contraire ne pas être suffisamment posées, explicitées et assumées dans leur différence.

Ainsi par exemple : quelles sont les attentes spécifiques d'une *interprétation* dans le champ littéraire ? dans le champ philosophique ? Et parce qu'il n'existe pas de réponses simples à ces questions, il importe qu'elles soient prises en charge par les deux professeurs conjointement, et que ceux-ci accompagnent les élèves dans l'élucidation des spécificités, comme des complémentarités, des deux disciplines.

L'évaluation des travaux des élèves requiert elle aussi une concertation et une coopération : qu'il s'agisse des exercices préparant aux épreuves certificatives (fin de première ou fin de terminale) ou d'autres proposés aux élèves en cours d'année et qui peuvent prendre des formes très différentes de celles utilisées lors de l'examen, il importe de donner sens et cohérence aux attendus et aux exigences principales de chaque forme d'exercice.

En bonne continuité avec la cohérence interdisciplinaire de l'enseignement de spécialité, il est pertinent d'inviter les élèves à tisser par eux-mêmes et régulièrement les liens – au-delà de ceux qui sont explicitement indiqués par les professeurs – entre les travaux qu'ils effectuent dans les deux disciplines. Un cahier unique, permettant des prises de notes facilement articulées les unes aux autres peut, à cet égard, constituer un support intéressant. De même : un « journal de bord », ou un « cahier de lecture » permettant aux élèves de mettre en rapport les deux volets de leur travail.

Enfin, pour ce qui est du suivi d'ensemble du travail des élèves, il est utile de demander la constitution, sur le logiciel de vie scolaire utilisé dans l'établissement, d'un champ unique pour les deux disciplines et les deux professeurs, ainsi que la constitution, sur l'« ENT », d'un espace de travail partagé, où il sera possible de retrouver séquences de cours, éléments de bibliographie, éléments de corrigés, etc.

Retrouvez éducol sur

